



Fédération Royale Marocaine des Sports Equestres

Edition 2024

AVANT PROGRAMME

I - DENOMINATION DU CONCOURS

Concours : **Concours de Saut d'Obstacle**

Date : **Du 11 au 12 Mai 2024**

Lieu : **Ecole Royale de Cavalerie**

- CSO 1* - Dressage - CSO 2* - CSO 3* - Coupe du Trône

II - CONDITIONS GENERALES

POUR LE BIEN ETRE DES PONEYS/CHEVAUX

La Fédération Royale Marocaine des Sports Equestres (FRMSE) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre qu'elles adhèrent au code de conduite en reconnaissant et acceptant que le bien être du poney/cheval soit en tout temps considéré comme souverain.

- Le bien être du poney/cheval prédomine sur les exigences à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclue la bonne gestion des poneys/chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage, la sellerie ainsi que le transport et exclut toute technique considérée par la FEI comme abusive.
- Pour être autorisé à concourir, les poneys/chevaux et les cavaliers doivent être physiquement aptes, compétents, et en bonne santé.
- Tous les soins et traitements vétérinaires prodigués aux poneys/chevaux doivent assurer leur santé et leur bien être.
- Les concours ne doivent pas porter préjudice au bien être des poneys/chevaux. Cela implique une attention constante portée aux zones de compétitions, aux terrains, aux conditions météorologiques, aux écuries, à la sécurité du site et à l'aptitude du poney/cheval à poursuivre son voyage après la compétition.
- Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les poneys/chevaux reçoivent l'attention qui leur est due après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée.
- La FRMSE encourage vivement toutes les personnes concernées par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible de connaissances dans leurs domaines de compétence.

Le président de l'événement s'engage à respecter l'ensemble des règlements régissant l'organisation des compétitions équestres

Le président de l'événement

Fait, Le **29 FEV 2024**



**Le Colonel Abdelouahab EL ASFAR,
Commandant L'Ecole Royale
de Cavalerie des F.A.R. P.I**

Rabat, le **12 MARS 2024**



Approuvé par la FRMSE

Badre AKIR
Directeur Général
F.R.M.S.E.

Les annexes (page 2 et 3) font parties intégrantes du programme approuvé et signé

III- INFORMATIONS GENERALES

1 - Organisateur

Nom : Ecole Royale de Cavalerie

Adresse : Ecole Royale de Cavalerie temara centre

Téléphone : 05 37 74 11 74

Fax : 05 37 74 11 79

Email : ecole.royale.cavalerie@gmail.com

Website :

2 - Comité d'organisation

Président de l'événement : Le Colonel Abdelouahab EL ASFAR

Secrétariat du concours : Capitaine Souleimane EL-MANDOUR

Téléphone : 06 62 83 70 36

3 - Directeur de l'événement

Nom : Commandant Yassine ABIDI

Téléphone : 06 65 66 42 01

Email : ecole.royale.cavalerie@gmail.com

4 - Médecin de service

Nom : Médecin Chef de l'unité : Le Médecin Lt Colonel Charrouk EL GHAZOUANI

Téléphone : 06 61 10 30 27

5 - Délégué vétérinaire (concours)

Nom : Vétérinaire de l'unité : Le Vétérinaire Colonel Abdelghafour KAROM

Téléphone : 06 61 17 05 97

6 - Vétérinaire de permanence et de service

Nom : Vétérinaire de l'unité : 1- Lt-Colonel Hicham HASKOURI 2- Cne Mohamed MOULOUD 3- Cne Hind EL KASRAOUI

Téléphone : 1- 06 76 70 59 62 2- 06 75 25 35 99 3- 06 63 77 82 28

7 - Maréchal ferrant

Nom : Marechal ferrant de service A/C Mimoun BOURAMADAN

Téléphone : 06 38 80 17 81

IV- CONDITIONS SPECIFIQUES TECHNIQUES

1- Carrière de Concours

Dimension : 144.5 M/70.80 M

Type de sol : TOUBAN & CLEMENT

2- Carrière de détente

Dimension : 144.5 M X 70.80 M

Type de sol : TOUBAN & CLEMENT

3- Ecuries

Type de boxes : Démontables

Dimensions boxes : 3m X 3m

Prix des boxes : Gratuitement

Responsable Hébergement : - Lt Salah LIMOUNI Tél : 07 08 94 98 96

Secondé par : Sergent hamza CHAKOURI



V - PROGRAMME

DATE D'OUVERTURE DES ECURIES : 10 MAI 2024 A 08H00				
N° EPR	DATE	HEURS	CATEGORIE	BAREME
1	SAMEDI 11.05.2024	9H00	PONEY A1	BAREME A SANS CHRONO FRMSE 238.1.1 (2 PONEY/CAV)
2			PONEY A2	BAREME A SANS CHRONO FRMSE 238.1.1 (2 PONEY/CAV)
3			PONEY B1	BAREME A SANS CHRONO FRMSE 238.1.1 (2 PONEY/CAV)
4			PONEY B2	BAREME A SANS CHRONO FRMSE 238.1.1 (2 PONEY/CAV)
5			PONEY C1	BAREME A SANS CHRONO FRMSE 238.1.1 (2 PONEY/CAV)
6			PONEY C2	BAREME A SANS CHRONO FRMSE 238.1.1 (2 PONEY/CAV)
7			0.70M - 0.80M	BAREME A SANS CHRONO FRMSE 238.1.1 (2CH/CAV)
8			0.90M - 1.00M	DEUX PHASES FRMSE 274.2.5 (2CH/CAV)
9				AMICALE
10	DIMANCHE 12.05.2024	9H00		AMICALE
11			PONEY A1	BAREME A SANS CHRONO FRMSE 238.1.1 (2PONEY/CAV)
12			PONEY A2	DEUX PHASES FRMSE 274.2.5 QUALIFICATIVE
13			PONEY B1	BAREME A SANS CHRONO FRMSE 238.1.1 (2PONEY/CAV)
14			PONEY B2	DEUX PHASES FRMSE 274.2.5 QUALIFICATIVE
15			PONEY C1	BAREME A SANS CHRONO FRMSE 238.1.1 (2PONEY/CAV)
16			PONEY C2	DEUX PHASES FRMSE 274.2.5 QUALIFICATIVE
17			0.70M - 0.80M	BAREME A SANS CHRONO FRMSE 238.1.1 (2CH/CAV)
18			0.90M - 1.00M	BAREME A SANS CHRONO (AVEC BARRAGE) FRMSE 238.2.2 QUALIFICATIVE

